



**Direction de la Réglementation
et de la Gestion de l'Espace Public**
Pôle Protection des Populations

Arrêté n° 10FF0720

Arrêté relatif :
Diwali fête des Lumières
Cour du Château des Ducs de Bretagne
Samedi 22 octobre 2022

Arrêté

MESURES DE POLICE

La Maire de la Ville de Nantes,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles R 1334-30 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002, relatif aux bruits de voisinage,

Vu le dossier de déclaration de manifestation adressé à la Mairie de Nantes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de police cour du Château des Ducs de Bretagne à l'occasion de la manifestation susvisée,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Ville,

ARRETE :

Article 1 - Le samedi 22 octobre 2022, de 17h00 à 18h30, la SPL « Voyage à Nantes » est autorisée à procéder au réglage du son, puis à sonoriser de 19h00 à 23h30 la cour du Château à l'occasion de l'évènement susvisé (découverte de la musique et de la danse indiennes).

Article 2 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour limiter les émissions sonores selon la période de la journée et plus particulièrement après 22h00. Les niveaux sonores devront prendre en compte la proximité du voisinage.

Article 3 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour informer, 48h00 avant, les riverains immédiats de la tenue de la manifestation autorisée par le présent arrêté.

Article 4 - L'organisateur est tenu de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient lui être données par les agents des services de Police.

Article 5 - M. le Directeur Général des Services de la Ville et de Nantes Métropole, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel-de-Ville, à Nantes, le

03 OCT. 2022

Pascal BOLO,



L'Adjoint Délégué,
Pour Madame la Maire